

# Plan Local d'Urbanisme

Consultable en Mairie, ce document sert de référence obligatoire à l'instruction de toutes les demandes d'occupation et d'utilisation du sol, par exemple les certificats d'urbanisme, les déclarations préalables et les permis de construire.

Le Plan Local d'Urbanisme est un document qui, à l'échelle de la commune, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.

Le PLU a été approuvé le 13/11/2018

Concrètement, le PLU définit des axes pour notre projet politique de planification, visant à promouvoir un développement du territoire respectueux des générations futures.

**Les règlements de consultation :**

**Plan d'Aménagement et de Développement Durables , Orientation d'Aménagement et de programmation :**

**Règlement écrit et plan de zonage:**

**Servitudes, recensements, avis,**

**rapport , réunions et conclusions**